

► Salles-la-Source

«Ranimons la cascade!» prête à aller en justice

■ L'association Ranimons la cascade! a tenu son assemblée générale samedi 12 février. Tous les votes ont eu lieu à l'unanimité des personnes présentes ou représentées soit plus de la moitié des 218 adhérents. **Premier vote:** un rapport moral faisant état d'une activité impressionnante après six mois d'existence de l'association qui a pour but de redonner de l'eau à la cascade de Salles-la-Source. Ces actions ont donné lieu à plus d'une vingtaine de «une» dans la presse locale, deux reportages différents sur *France 3*, des interviews sur les ondes... une mobilisation des élus locaux et européens. Parmi les adhérents présents des représentants de la mairie, deux conseillers généraux, l'ancien président de la région Midi-Pyrénées, Marc Censi. «*Toutes les actions menées par l'association, ont interpellé la préfecture qui a dû creuser davantage le dossier au lieu de signer rapidement*», témoigne un élu. Reste à savoir quelle sera la décision finale. L'association n'est pas optimiste après le refus de



Le soutien des adhérents est sans faille.

la préfète et souhaite que son président accompagne le maire à la commission des sites qui aura lieu le 17 février.

Deuxième vote: un rapport financier fait état d'une avance de trésorerie confortable due aux cotisations, aux subventions et aux dons déjà arrivés en prévision d'une action en justice.

Troisième vote: soutien sans faille pour donner au président le pouvoir d'ester en justice en

cas de décision défavorable aux objectifs de l'association.

Quatrième vote à la demande d'un adhérent: la décision sera réputée défavorable si le débit réservé à la cascade est inférieur à 400 l/s. Les droits d'eau qu'affirme détenir la société hydroélectrique seront aussi remis en question.

Une intervention de Jean Delmas, ancien directeur des Archives départementales, fort intéressante sur l'histoire du village et ses moulins a conclu la soirée.